

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 638

présenté par
Mme Lang

ARTICLE 4 BIS

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'accueil de jeunes enfants accueillant des enfants de moins de six ans »

les mots :

« mentionné au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.